

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE
ARRETE N° 053/2020

OBJET : Règlementation du stationnement et de circulation
Parking Grand'Rue et Grand'Rue.
Tenue du marché hebdomadaire

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU l'accord préfectoral du 27 mars 2020.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de sécuriser le marché se tenant sur les parkings de la Grand'Rue entre la Rue des Nouvelles Ecoles et l'Avenue Lucien Blanc.

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et celle des commerçants

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : les mardis entre le 31 mars 2020 et la fin de l'état d'urgence sanitaire imposé par l'Etat, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur les places des parkings de la Grand'Rue entre la Rue des Nouvelles Ecoles et l'Avenue Lucien Blanc.

ARTICLE 2 : La Grand'Rue sera barrée sur cette portion.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par la Rue des Nouvelles Ecoles, la Rue de l'ancienne gare et l'Avenue Lucien Blanc (RD30).

ARTICLE 4 : le présent arrêté s'applique ces mardis entre 06 heures et 13 heures.

ARTICLE 5 : Une signalisation appropriée sera installée par les services municipaux afin de matérialiser le secteur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de la zone.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Directeur du Service Technique de la Mairie.

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 30 mars 2020

LE MAIRE : Bernard ROMIER

